

La CFDT vous informe

# Sopra Steria I2S

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS



# LA MENSUELLE

Cfdt:

Octobre Rose

**RUPTURE  
CONVENTIONNELLE**  
ON VOUS DONNE LES CLÉS !

**PROCESSUS RH**  
TOUT SUR CE QUI VOUS  
ATTEND !

**DÉBUT DES CRH**  
DEMANDEZ VOTRE  
POSITIONNEMENT SALARIAL !

**ALERTE ECO**  
LE POURQUOI DU  
COMMENT ...

**ADHÉREZ, REJOIGNEZ-NOUS !**

Inscrivez-vous à la liste de diffusion l'Essentiel, pour recevoir par mail les actualités au fur et à mesure, et chaque mois, un résumé du CSE.

[dscfdtsoprasteria@gmail.com](mailto:dscfdtsoprasteria@gmail.com)

[cfdtsoprasteria.blogspot.fr](https://cfdtsoprasteria.blogspot.fr)



La CFDT vous informe

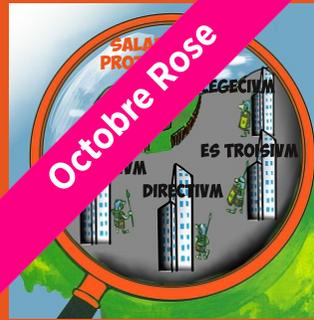
**Sopra Steria I2S**

S'ENGAGER POUR CHACUN



# LA MENSUELLE

**Cfdt:**



## TROP, CE N'EST JAMAIS ASSEZ !

Une nouvelle communication financière a été envoyée à tous les salariés le mercredi 2 octobre 2024.

Comme quoi tout va très bien dans le Groupe puisque la direction gaspille **150 Millions d'euros** pour racheter ses propres actions afin de les supprimer !!!

Avec les **100 Millions d'euros** de dividendes en mai, **ça fait juste 250 Millions que la direction arrive à sortir de Sopra Steria en une seule année !** (sans oublier les dettes épongées de SBS et sa "vente" à Axway).

Les soi-disant difficultés économiques ont bon dos pour justifier :

- ❑ les Ruptures Conventionnelles (RC),
- ❑ les licenciements,
- ❑ les augmentations très faibles et très limitées de juillet,
- ❑ et le peu d'augmentation en janvier (moins de 3%) malgré les bons résultats 2023 !!

**Tout ça pour .... engraisser les actionnaires\* !**

Bon cru pour eux que cette année 2024, ils ont déjà eu 52% des bénéfices de Sopra Steria qui leur ont été versés en dividendes et là, ça va être 150 Millions d'euros en plus !

**En effet, on rachète les actions avec l'argent de l'entreprise, qui appartient en partie aux salariés,** mais surtout la suite est déjà organisée !!

La direction ne garde pas les actions achetées en auto-détention, ne les offre pas aux salariés, mais va purement et simplement les .... **DÉTRUIRE !**

**DONC LES ACTIONS RESTANTES, QUI APPARTIENNENT AUX ACTIONNAIRES, PRENNENT ENCORE PLUS DE VALEUR !**

Bref, un nouveau cadeau aux actionnaires alors qu'on explique aux salariés qu'il faut se serrer la ceinture, ne pas faire trop de frais de déplacements, et s'entasser dans des bureaux de plus en plus petits....

\* **Qui sont les actionnaires, combien ont-ils gagné ces dernières années ?**



**VOUS N'ATTENDEZ PAS L'INONDATION POUR VOUS ASSURER ...  
PROTÉGEZ AUSSI VOS DROITS, REJOIGNEZ-NOUS !**



cfdsoprasteria.blogspot.fr

La CFDT vous informe

# Sopra Steria I2S

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS



# LA MENSUELLE

Cfdt:

Octobre Rose

## LOCAUX : LA VARIABLE D'AJUSTEMENT DE LA DIRECTION

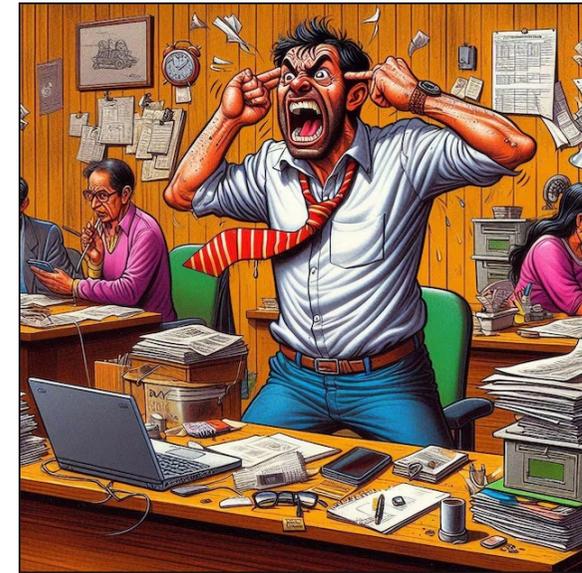
La direction continue la **réduction de nos locaux** sans tenir compte de nos conditions de travail, sous prétexte de s'adapter à la mise en place du télétravail et de sa conséquence, la moindre utilisation des bureaux.

Pour les "petits" sites, cela se traduit par la fin de locaux Sopra Steria et la location d'espaces de coworking. Et là, les règles ne sont pas les mêmes, nous constatons que la direction limite ses exigences à **4m<sup>2</sup>** par salarié alors que la norme est proche du double (et respectée actuellement dans nos locaux).

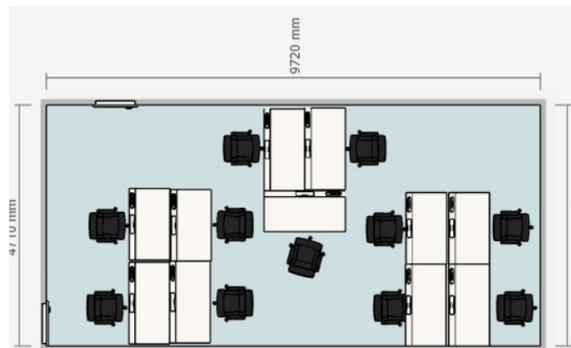
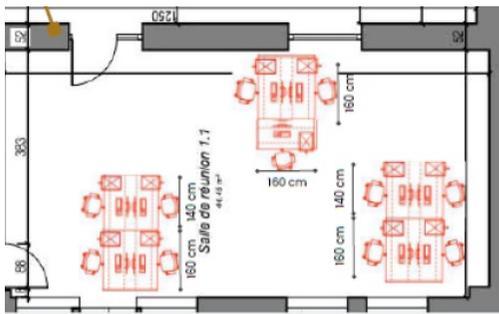
**La direction veut entasser les salariés au mépris de leurs conditions de travail.**

Les deux expertises, qui ont été menées pour les sites de Metz et d'Angers, et précédemment sur Dijon, ont été révélatrices de cette volonté de faire **des économies à tout prix**, quitte à nous donner

des éléments trompeurs (cf. exemple ci-joint pour Metz, éloquent !).



Et sur les autres sites, la même volonté de réduction s'applique !



Plan de la direction de bureau de Metz

Plan à l'échelle pour le même bureau

**Dans cette boîte, les salariés ne seraient que des sardines .... ?**

Exemple pour Nantes



**VOUS N'ATTENDEZ PAS D'AVOIR UN ACCIDENT POUR ASSURER VOTRE VOITURE ...  
PROTÉGEZ AUSSI VOS DROITS, REJOIGNEZ-NOUS !**



cfdsoprasteria.blogspot.fr



La CFDT vous informe

Sopra Steria I2S

S'ENGAGER POUR CHACUN  
AGIR POUR TOUS

# LA MENSUELLE

Cfdt:

## RECHERCHE DÉSESPÉRÉMENT JOURS DE CONGÉS !

Pendant plus de 10 ans, notre législation relative aux congés payés contrevenait aux dispositions de l'Union Européenne. Les multiples alertes émises par la Cour de cassation depuis 2013, invitant le législateur à modifier les dispositions du Code du travail étant restées vaines, la Haute Cour a décidé de faire cette mise en conformité avec le droit de l'UE ! (Cass.soc.13.09.23, n°22-17340 à 342, n°22-17638, n°22-10529).



6 mois après la nouvelle **loi sur les congés payés pendant la maladie**, entrée en vigueur en avril 2024, qui permet enfin aux salariés d'acquérir des congés payés pendant un arrêt maladie d'origine non professionnelle : où en est-on à Sopra Steria ? Toujours en phase de développement pour créer le nouveau compteur de ces jours sous l'outil PTA.

La direction nous annonce une mise en production seulement **au 1er trimestre 2025** ! Pourquoi un délai si long ? La direction répond que cette loi est complexe.

De plus, suite au changement de SI en 2017 et la perte d'informations, la direction précise qu'elle ne sera **pas en capacité** d'appliquer **la rétroactivité légale depuis décembre 2009 !!!**

**C'est pour cela que la CFDT vous conseille de rechercher par vous-même vos arrêts maladie :**

- ❑ retrouvez les dates de vos arrêts maladie supérieurs à 90 jours depuis le 1er décembre 2009 (pour rappel lors des 3 premiers mois d'un arrêt maladie, votre salaire est maintenu et vous continuez d'acquérir des congés payés)
- ❑ pour vous aider, vous pouvez retrouver sur la carrière de votre compte retraite vos périodes de maladie
- ❑ retrouvez et gardez sous le coude vos fiches de paie mentionnant vos arrêts maladie.

Vous pouvez aussi contacter vos anciens collègues partis de Sopra Steria pour leur conseiller de faire la même chose. Attention ils ont jusqu'en avril 2027 pour réclamer juridiquement leur dû (un mail ne suffira pas).

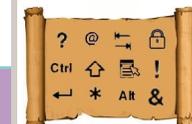


**Pour tout complément d'informations :** [dscfdtsoprasteria@gmail.com](mailto:dscfdtsoprasteria@gmail.com)



### ADHÉREZ, REJOIGNEZ-NOUS !

Retrouvez-nous également sur **twitter** : CFDTsopraSteria  
Sur **LinkedIn** : CFDT-Groupe-Sopra-Steria  
Suivez-nous et partagez !



cfdtsoprasteria.  
blogspot.fr

